



Marcoussis, le

Objet : Procédure à suivre pour une demande de déclassement auprès de la F.F.R.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre demande d'instruction de dossier pour une demande de **déclassement**, nous vous invitons à bien vouloir procéder de la façon suivante :

Faire parvenir, à l'attention du Président du Comité Médical de la FFR, au Secrétariat médical de la F.F.R., Centre National de Rugby, 3/5, rue Jean de Montaigu, 91460 MARCOUSSIS, les documents suivants :

- 1 lettre signée des 2 parents, demandant le déclassement pour raison médicale,
- 1 lettre du club confirmant la demande de déclassement,
- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby et en compétition en catégorie inférieure par le médecin traitant précisant taille et poids du joueur,
- 1 courrier médical explicatif de la pathologie par le médecin traitant (ci-joint, la demande de renseignements médicaux à lui adresser),
- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby et en compétition par le médecin spécialiste de l'enfant s'il existe.

A réception de l'ensemble des documents, le dossier sera instruit par le Médecin Fédéral National et/ou le Médecin Responsable du Secteur Fédéral de la FFR. La validation de leur décision sera confirmée en réunion du Comité Directeur de la F.F.R.

Veillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Secrétariat Médical de la F.F.R.

PJ : Demande de renseignements médicaux pour Médecin traitant.



Objet : Demande de renseignements médicaux au Médecin traitant pour déclassement.

Cher Confrère,

Les parents de l'enfant né(e) le
me sollicite pour un **déclassement** en catégorie d'âge inférieure de sa licence sportive
RUGBY pour **raison médicale**.

Dans un souci de protection de la santé des sportifs, la procédure en vigueur à la Fédération Française de Rugby nécessite un certain nombre de documents dont un **courrier médical explicatif motivant cette demande**.

Pour que le Comité Médical de la FFR puisse traiter au mieux le cas particulier de cet enfant, je vous prie de bien vouloir m'adresser sous pli « confidentiel médical » une synthèse des éléments médicaux de votre patient.

La pratique des activités physiques et sportives dans le cadre d'un club affilié à la FFR, nécessite de la part du Comité Médical, **une confirmation sur dossier médical de votre certificat de non contre-indication à jouer en catégorie inférieure**. Ceci pour favoriser au mieux l'intégration au sein de la grande famille du Rugby, des enfants présentant un handicap temporaire ou définitif tout en s'assurant de l'absence de prise de risque pour lui, ses adversaires et coéquipiers.

En vous remerciant d'avance de votre compréhension, recevez Cher Confrère, l'expression de mes salutations sportives.

Fait à Marcoussis, le/...../.....

Le Comité Médical de la FFR.